



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-010-2025-05

PUBLIÉ LE 7 MAI 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé

d'Ile-de-France-Direction de la Veille et Sécurité Sanitaire

IDF-2025-05-06-00011 - Décision n° VSS - 2025 / 11 portant habilitation de l'organisme «DIGIVODA» à dispenser la formation prévue à l'article R.1311-3 du code de la santé publique (2 pages)

Page 4

Agence Régionale de Santé / Direction de la Santé Publique de l'Agence Régionale de Santé

IDF-2025-05-06-00004 - Arrêté modificatif n°1 de l'arrêté de nomination n°2025-04-221 portant sur la nomination des membres du comité de coordination régionale de la santé sexuelle CoReSS Ile-de-France Nord-Ouest (4 pages)

Page 7

IDF-2025-05-06-00006 - Arrêté modificatif n°1 de l'arrêté de nomination n°2025-04-223 portant sur la nomination des membres du comité de coordination régionale de la santé sexuelle CoReSS Ile-de-France Sud (3 pages)

Page 12

IDF-2025-05-06-00007 - Arrêté modificatif n°1 de l'arrêté de nomination n°2025-04-224 portant sur la nomination des membres du comité de coordination régionale de la santé sexuelle CoReSS Ile-de-France Est (4 pages)

Page 16

IDF-2025-05-06-00005 - Arrêté modificatif n°1 de l'arrêté n°2025-04-222 portant sur la nomination des membres du comité de coordination régionale de la santé sexuelle CoReSS Ile-de-France Centre (3 pages)

Page 21

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France / Pôle Politiques du Travail

IDF-2025-05-06-00008 - Décision n° 2025-089 du 6 mai 2025 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimis de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Seine-et-Marne (5 pages)

Page 25

IDF-2025-05-06-00009 - Décision n° 2025-090 du 6 mai 2025 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimis de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val d'Oise (3 pages)

Page 31

IDF-2025-05-06-00010 - Décision n° 2025-091 du 6 mai 2025 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimis de l'unité départementale de Paris de la DRIETS d'Ile-de-France (8 pages)

Page 35

IDF-2025-05-07-00007 - Décision n° 2025-092 du 7 mai 2025 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimis de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Essonne (3 pages)

Page 44

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement / Accueil hébergement insertion

IDF-2025-05-07-00004 - Arrêté portant sur l'habilitation des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale en charge de la recherche et de la contestation des infractions prévues par le code de l'action sociale et des familles. (Amanda TCHIBINDA) (3 pages)

Page 48

IDF-2025-05-07-00003 - Arrêté portant sur l'habilitation des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale en charge de la recherche et de la contestation des infractions prévues par le code de l'action sociale et des familles. (Lionelle DRILLIEN) (2 pages)

Page 52

Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale / Antenne Paris

IDF-2025-05-07-00006 - Arrêté modificatif du 07 mai 2025 - ADP CA CAF de Paris - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris (2 pages)

Page 55

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-05-06-00011

Décision n° VSS - 2025 / 11 portant habilitation
de l'organisme «DIGIVODA»
à dispenser la formation prévue à l'article
R.1311-3 du code de la santé
publique

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

Décision N° VSS – 2025 / 11

**Portant habilitation de l'organisme «DIGIVODA»
à dispenser la formation prévue à l'article R.1311-3 du code de la santé
publique**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique, notamment son article R.1311-3 ;

Vu le code du travail, notamment son article R.6351-1 ;

Vu l'arrêté du 5 mars 2024 modifié pris en application de l'article R. 1311-3 du code de la santé publique et relatif à la formation des personnes qui mettent en œuvre les techniques de tatouage par effraction cutanée, y compris la technique du maquillage permanent, et de perçage corporel ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu l'arrêté n° DS-037-2024 du 29 avril 2024 portant délégation de signature à Madame Cécile SOMARRIBA, Directrice de la veille et sécurité sanitaires, à effet de signer tous les actes relevant de sa direction ;

Vu la demande d'habilitation à l'évaluation dans des locaux sis à PALAISEAU (91120) présentée par la société «DIGIVODA» le 30 avril 2025, société déclarée en tant qu'organisme de formation auprès de la DRIETS Ile-de-France sous le numéro 11 92 4885 92 ;

Vu les pièces du dossier ;

DÉCIDE

Article 1

La société «DIGIVODA», dont le siège social est sis 5 rue Jules Barbier – 92290 CHATENAY MALABRY et dont le représentant légal est Monsieur Samy ADJEMI, est habilitée à effectuer les formations et les évaluations, dans les locaux sis 4 allée des garays – 91120 PALAISEAU des candidats ayant suivi la formation prévue à l'article R.1311-3 du code de la santé publique ou la mise à jour quinquennale des connaissances et des compétences.

.../...

Article 2

La présente décision peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 3

La directrice de la veille et sécurité sanitaires de l'agence régionale de santé Ile-de-France est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Saint-Denis, le 6 mai 2025

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France

La Directrice de la veille et sécurité
sanitaires

Signé

Cécile SOMARRIBA

/2

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-05-06-00004

Arrêté modificatif n°1 de l'arrêté de nomination
n°2025-04-221 portant sur la nomination des
membres du comité de coordination régionale
de la santé sexuelle CoReSS Ile-de-France
Nord-Ouest

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ modificatif n°1 de l'arrêté de nomination n°2025-04-221

Portant sur la nomination des membres du comité de coordination régionale de la santé sexuelle CoReSS Ile-de-France Nord-Ouest

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- Vu** l'arrêté de nomination n°2025-04-2021 relatif à la nomination des membres du comité de coordination régionale de la santé sexuelle Ile-de-France Nord-Ouest
- Considérant** L'omission de trois membres engagés et impliqués dans la coordination et le pilotage les actions de prévention, de santé sexuelle au sein de ce territoire.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : l'arrêté de nomination n°2025-04-2021 est modifié comme suit :
Le comité de coordination régionale de la santé sexuelle (CoReSS) Ile-de-France Nord-Ouest est composé de 52 membres titulaires et 27 suppléants.

ARTICLE 2 : Sont nommés membres du CoReSS Ile-de-France Nord-Ouest,

Au titre du Collège 1, les représentants des professionnels de santé et de l'action sociale, de la prévention et de la promotion de la santé suivants :

Titulaire : Mme CHEPELIUK DOWNES Maryna, conseillère conjugale et familiale – sexologue au Centre de santé sexuelle du CD 78 à Plaisir (78)

Titulaire : M DE TRUCHIS Pierre, Praticien Hospitalier à l'hôpital RAYMOND POINCARE, APHP, de Garches (92)

Suppléante : Mme CAPRON TROUILLARD Emmanuelle, Infirmières de soins généraux à l'Hôpital Raymond Poincaré APHP de Garches (92)

Titulaire : Mme DEAU Ségolène, médecin coordinatrice du CeGIDD des Mureaux, GHT Yvelines Nord – (78)

Suppléante : Mme BLONDEL-VEZARD Tiphaine, Infirmière au Centre Hospitalier Meulan les Mureaux, GHT Yvelines Nord – (78)

Titulaire : Mme FOURCADE Alexandra, conseillère départementale au CD des Hauts de Seine, Nanterre (92)

Suppléante : Mme FRANCAERT Marie Agnès, CD92, conseillère technique en santé sexuelle, CD 92, Nanterre (92)

Titulaire : M FOURN Erwan, Médecin, Hôpital Foch, Suresnes (92)

Suppléante : Mme MAJERHOLC Catherine, Attachée de consultation, Hôpital Foch, Suresnes (92)

Titulaire : Mme KHUONG Marie-Aude, Praticien hospitalier, Hôpital Delafontaine Saint Denis (93)

Titulaire : Mme LANDAIS Anne, Médecin généraliste, Centre Municipal de Santé du Cygne, Saint Denis (93)

Suppléante : Mme SAUTEREAU Aurélie, Médecin généraliste, Centre Municipal de Santé de La Plaine, Saint Denis (93)

Titulaire : M LANDMAN Roland, Praticien hospitalier, Hôpital Bichat, Paris (18^{ème})

Suppléante : SASIA Elodie, Médecin responsable du Centre de santé sexuelle, Hôpital Bichat APHP, Paris (18^{ème})

Titulaire : M LUSIGNAN Jean-Baptiste, Responsable du pôle santé jeunesse et publics prioritaires, Crips Ile-de-France, Paris

Titulaire : Mme MASSE Virginie, médecin responsable du CeGIDD, Ville de Nanterre (92)

Titulaire : Mme ROUVEIX Elisabeth, médecin, Hôpital Ambroise Paré APHP, Boulogne (92)

Suppléante : Mme PERRINEAU Ségolène, Praticien hospitalier, Hôpital Ambroise Paré APHP, Boulogne (92)

Titulaire : Mme ROUVRAIS Marie, Infirmière sexologue, Hôpital Beaujon APHP, Clichy (92)

Suppléante : Mme VILLEMANT Agnès, Médecin, Hôpital Beaujon APHP, Clichy (92)

Titulaire : M TARHINI Hassan, Praticien hospitalier, Hôpital NOVO-Site de Pontoise (95)

Titulaire : Mme VIOMESNIL Vanessa, Présidente de la CPTS Paris (18^{ème})

Titulaire : M YAZDANPANAH Yazdan, PUPH, Hôpital Bichat APHP, Paris (18^{ème})

Suppléante : Mme BOUVET Elisabeth, Médecin, Hôpital Bichat, Paris (18^{ème})

Titulaire : Mme Bao-Chau PHUNG, Médecin, SMIT, Hôpital Bichat APHP, Paris (18^{ème})

Suppléante : Mme BERKI BENHADDAD Zohra, Psychologue, Hôpital Bichat APHP, Paris (18^{ème})

Au titre du Collège 2 : les représentants des établissements de santé, sociaux ou médico-sociaux suivants :

Titulaire : Mme ABGRALL Sophie, Médecin, Hôpital A Béclère APHP, Clamart (92)

Titulaire : Mme ADJOUD Fatima, Sage-femme et sexologue, Hôpital d'Argenteuil (95)

Titulaire : Mme BLONDEL Caroline, Directrice Médicale Adjointe, Fondation John Bost, Menucourt, (95)

Suppléant : M SMITH Wynn, Infirmier en pratiques avancées, Fondation l'Elan Retrouvé, pôle TSA, Paris

Titulaire : Mme CASSANET Véronique, Coordinatrice médicale CPEF, Mairie de Saint-Denis (93)

Suppléante : Mme MIT Anaïs, Cheffe de projet santé publique, Mairie de Saint-Denis (93)

Titulaire : M DANELUZZI Vincent, Praticien Hospitalier, Hôpital Max Fourestier, Nanterre (92)
Suppléante : Mme DUBOIS Séverine, Assistante Médico-Administrative, Hôpital Max Fourestier, Nanterre (92)

Titulaire : M Giraux Fabrice, Directeur de la Santé, Mairie d'Aubervilliers, (93)

Titulaire : Mme DOURNON Nathalie, APHP Hôpital Raymond Poincaré, Garches (92)
Suppléante : Mme GREDER BELAN Alix Médecin, responsable du CeGIDD, Hôpital A Mignot Le Chesnay Rocquencourt (78)

Titulaire : Mme JEBEREAN Monica, Directrice du champ soin et handicap, La Sauvegarde des Yvelines, Versailles (78)
Suppléante : Mme BAUTIAN Fanny, Psychologue clinicienne, La Sauvegarde des Yvelines, Versailles (78)

Titulaire : Mme LAUGIER Joëlle, Cheffe de service Addictologie Centre Hospitalier de Saint-Denis (93)
Suppléante : Mme SADFI Rim, psychologue, CSAPA Le Corbillon, Saint Denis (93)

Titulaire : Mme MARIN MARIN Laura, Médecin, Hôpitaux Georges Pompidou et Corentin Celton, AP-HP, (75 et 92)
Suppléante : Mme GRANSE Laurence, Intervenante en santé sexuelle, Planning Familial, Asnières sur Seine (92)

Titulaire : M L'YAVANC Thomas, Médecin chef de service / président de CME, Hôpital Jean Jaurès, Paris (19^{ème})

Titulaire : Mme PITREY Agathe, chargée de projet en prévention, CODES95, Pontoise (95)
Suppléante : Mme DUBO Marie Jo, Directrice de pôle, ESPERER 95, Cergy (95)

Titulaire : Mme REHALLI Nastassia, Infirmière en pratique avancée, Centre hospitalier Le Vésinet (78)

Titulaire : Mme RUDELLE Corinne, Référente en périnatalité et santé sexuelle, Conseil départemental du Val d'Oise, Pontoise (95)
Suppléante : Mme BRIAND Christelle, IDE au Pôle hors les murs, Conseil départemental du Val d'Oise, Pontoise (95)

Titulaire : Mme STANNEY Marianne, coordinatrice de centres de santé sexuelle, Ville de Paris

Titulaire : M VISSIO Guillaume, Directeur, Centre Municipal de Santé Louis Pasteur - Bagneux (92)
Suppléante : Mme NEVES Marlene, Directrice–Coordinatrice, CPTS Bagneux (92)

Au titre du Collège 3 : les représentants des malades et des usagers du système de santé suivants :

Titulaire : M BARTOLI, Marc-Antoine, Coordinateur prévention ACTUP-Paris, Paris
Suppléant : M CONSTANTINO Arlindo, Président, ACT UP-Paris, Paris

Titulaire : M BITHOUN Jean-Marc, Écouteur administrateur, Action Traitement, Paris
Suppléant : Mme BRIANT Denise, Bénévole, Action Traitement, Paris

Titulaire : Mme GENEVOIS Armelle, Responsable de site, Solensi, Bobigny (93)

Titulaire : Mme ABDOU Fati, Cheffe de service, BASILIADE/URACA Paris

Titulaire : Mme HIGGINS Pauline, sage-femme, association FTDA, Paris

Titulaire : Mme MESSAOUDI, Ines, Directrice, Association PASTT, Paris

Titulaire : M MIATTI Thierry, Sexologue, Afrique Avenir, Paris

Suppléante : Mme LUTONADIO Belinda, Médiatrice en Santé, Afrique Avenir, Paris

Titulaire : Mme PIERARD Dorothée, CSAPA/CAARUD Ego, Paris

Titulaire : M REY-FAUVINET Paul, Volontaire, AIDES, Paris

Suppléant : M NIGON Patrick, Volontaire, AIDES, Pantin

Titulaire : Mme RINCON Giiovanna, Directrice, ACCEPTESS-T, Paris

Suppléant : M BLANQUART Laszlo, Direction, ACCEPTESS-T, Paris

Titulaire : Mme NGUEKENG Rose, Médiatrice en santé, IKAMBERE, Saint-Denis (93)

Suppléante : Mme SINON Aminata, Coordinatrice de projets, IKAMBERE, Saint-Denis (93)

Titulaire : Mme SOMMERLATTE Eva, coordination des équipes, Comité des familles, Paris

Suppléante : Mme JUSTAMON Raphaëla, ADSF - Agir pour la Santé des Femmes, Paris

Titulaire : Mme TOKOLO MANDALA Marie-Hélène, Présidente, Association Marie Madeleine, Versailles (78)

Au titre du Collège 4 : les personnes qualifiées suivantes :

Titulaire : Mme BOUMEDIANE Lydia, Directrice du CIDFF Hauts de Seine Nord, Nanterre (92)

Titulaire : Mme BOURMAUD Aurélie, Praticienne Hospitalière et sexologue, Hôpital Robert Debré, AP-HP et Université Paris Cité, Paris (19^{ème})

Titulaire : Mme BOUTRIN Elodie, infirmière sexologue, CD 92, Centre de santé sexuelle, Antony (92)

Titulaire : M GHOSN Jade, Praticien hospitalier et responsable CeGIDD, Hôpital Bichat - Claude Bernard APHP, Paris (18^{ème})

Titulaire : Mme NOËL Sabine, psychologue, Hôpital Ambroise Paré APHP, Boulogne Billancourt (92)

Titulaire : M PAPAIZIAN Patrick, Médecin sexologue, Hôpitaux Bichat et Pitié Salpêtrière, Paris (13^{ème})

Titulaire : M SEHOUANE Rachid, praticien hospitalier, CH GONESSE (95)

Fait à Saint-Denis, le 06/05/2025

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Denis ROBIN

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-05-06-00006

Arrêté modificatif n°1 de l'arrêté de nomination
n°2025-04-223 portant sur la nomination des
membres du comité de coordination régionale
de la santé sexuelle CoReSS Ile-de-France Sud

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ modificatif n°1 de l'arrêté de nomination N°2025-04-223

Portant sur la nomination des membres du comité de coordination régionale de la santé sexuelle CoReSS Ile-de-France Sud

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** L'arrêté de nomination n°2025-04-223 relatif à la nomination des membres du comité de coordination régionale de la santé sexuelle
- Considérant** L'omission d'un membre engagé dans le domaine de la santé sexuelle au sein de ce territoire

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** L'arrêté de nomination n°2025-04-223 est modifié comme suit :
Le comité de coordination régionale de la santé sexuelle (CoReSS) Ile-de-France Sud est composé de 34 membres titulaires et 17 suppléants :

- ARTICLE 2 :** Sont nommés membres du CoReSS Ile-de-France Sud

Au titre du Collège 1 : les représentants des professionnels de santé et de l'action sociale de la prévention et de la promotion de la santé suivants :

Titulaire : Mme BERLANT Sophie, pharmacienne, pharmacie des Halles, Paris (4^{ème})

Titulaire : Mme DELLION Sophie, praticien hospitalier, Centre Hospitalier Intercommunal de Villeneuve Saint Georges (94)

Suppléante : Mme KONATE Marie, infirmière, Centre Hospitalier Intercommunal de Villeneuve Saint Georges (94)

Titulaire : Mme DEMAY Emiline, chargée de mission auprès de l'ICTR, rectorat de Paris
Suppléante : Mme VERJUS Victoria, infirmière, Ecole Alsacienne, Paris (6^{ème})

Titulaire : M Samuel ETIEN Samuel, praticien hospitalier, Hôpital Dieu, Paris (4^{ème})
Suppléante : Mme SLAMA Laurence, praticien hospitalier, Hôpital Dieu, Paris (4^{ème})

Titulaire : Mme Valérie GARRAIT, praticien hospitalier, Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil (94)

Suppléante : Mme PETITIER Jade, praticien hospitalier, Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil (94)

Titulaire : Mme GOMES PIRES Elisabeth, hôpital Necker APHP Paris

Titulaire : Mme GOJJARD Cécile, praticien hospitalier, CHU Bicêtre – APHP (94)
Suppléante : Mme LEVI Laura, Médecin Infectiologue, CHU Bicêtre – APHP (94)

Titulaire : M JAMI Herve, Médecin Directeur du Service de Santé Etudiante, Université Paris Est Créteil (94)

Titulaire : Mme LE BEC Dorothée, médecin généraliste, CMUS Marcel TRIGON (94)

Titulaire : M LOPEZ ZARAGOZA Jose Luis, praticien hospitalier, CHU Henri Mondor (94)
Suppléant : M OUDJHANI Moussa, Pharmacien hospitalier, CHU Henri Mondor (94)

Titulaire : Mme MEYER Laurence, Epidémiologiste, Hôpitaux Universitaires Paris Saclay (94)

Titulaire : Mme PRINGAULT Maria Vittoria, Médecin psychiatre et sexologue, GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences, Paris (14^{ème})
Suppléante : Mme CHOLLIER Marie, psychologue, GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences, Paris (14^{ème})

Au titre du Collège 2 : les représentants des institutions et des organisations, notamment des établissements de santé, sociaux ou médico-sociaux, intervenant dans le champ de la santé suivants :

Titulaire : M ARSAC Phillipe, médecin, Institut Alfred Fournier, Paris (14^{ème})

Titulaire : Mme BECKER Magalie, directrice, CSAPA/CJC ITHAQUE (94)

Titulaire : Mme CARAUX PAZ Pauline, médecin infectiologue, Centre Hospitalier Intercommunal de Villeneuve Saint Georges (94)
Suppléante : Mme BELKACEM Anna, praticien hospitalier, Centre Hospitalier Intercommunal de Villeneuve Saint Georges (94)

Titulaire : Mme CHAUVIN Flore, Coordinatrice CLS, Cheffe de pole prévention, Ville de Vitry sur Seine (94)

Titulaire : Mme DUVIVIER Claudine, praticien hospitalier, Hôpital NECKER, Paris (15^{ème})
Suppléante : Mme EL KADIOUI EL IDRIS Mariam, infirmière, Hôpital NECKER, Paris (15^{ème})

Titulaire : Mme FERNANDEZ Isabelle, directrice, CSAPA Visa 94 (94)

Titulaire : M GALLIEN Sebastien, médecin infectiologue, CHU Henri Mondor (94)
Suppléante : Mme Maria-Elina TEICHER, praticien hospitalier, CHU Bicêtre – APHP (94)

Titulaire : Mme GOUSSAULT CAPMAS Perrine, Praticien Hospitalier, CHU Bicêtre APHP (94)
Suppléante : Mme ROCCHI Delphine, praticien hospitalier, CHU Bicêtre – APHP (94)

Titulaire : Mme KRASTINOVA Evguenia, praticien hospitalier, CeGIDD/PASS CHIC Créteil, (94)
Suppléant : M DA SILVA Richard, Infirmier, CeGIDD CHI Créteil, (94)

Titulaire : M LEOPOLD-METZGER David, Médecin généraliste et sexologue, CeGIDD Ridder, Paris (14^{ème})

Titulaire : M MARTINEZ Gérald, Directeur santé et CeGIDD, Ville de Champigny (94)

Titulaire : M MENARD Jean-Pierre, Médecin conseil technique, Conseil Départemental du Val de Marne, Créteil (94)

Titulaire : Mme NEVEU Catherine, cadre de santé, CSS Paris centre / Espace santé jeunes APHP, Paris (4^{ème})
Suppléante : Mme GRIBE Garance, infirmière sexologue, Centre de santé sexuelle hôpital hôtel-Dieu, Paris (4^{ème})

Titulaire : Mme PERROTTE Frédérique, sage-femme, référente Handigynéco IDF Paris (14^{ème})

Titulaire : Mme RACHLINE Anne, praticien hospitalier, Hôpital Hôtel Dieu, Paris (4^{ème})
Suppléante : Mme PAVIE Juliette, praticien hospitalier, Hôpital Hôtel Dieu, Paris (4^{ème})

Titulaire : Mme ZAH Sofia, IPA, GH Fondation Vallée – Paul Guiraud, (94)

Au titre du Collège 3 : les représentants des malades et des usagers du système de santé suivants :

Titulaire : M ANDRE Jérôme, directeur, HF PREVENTION
Suppléant : M CRUZEL Maxime, bénévole, Centre LGBTQI+ de Paris et d'Île-de-France

Titulaire : Mme BOULIN PRAT Arielle, bénévole, Mouvement Français pour le Planning familial - Fédération régionale d'Île-de-France

Titulaire : M COUDRAY Jérémie, Chargé de prévention en santé, ENIPSE, Equipe Nationale d'Intervention en Prévention et Santé
Suppléant : M TONG Viet, acteur de prévention, ENIPSE, Equipe Nationale d'Intervention en Prévention et Santé

Titulaire : Mme CUADROS Sophie, directrice, Maison de la Prévention, Fontenay-sous-Bois (94)

Titulaire : M VIBERT Bastien, Responsable de programmes, Crips Ile-de-France, Paris

Au titre du Collège 4 : les personnes qualifiées en santé sexuelle suivantes :

Titulaire : Mme ESTEVE-TERRE Stéphanie, psychologue formatrice, Paris,

Fait à Saint-Denis, le 06/05/2025
Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Denis ROBIN

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-05-06-00007

Arrêté modificatif n°1 de l'arrêté de nomination
n°2025-04-224 portant sur la nomination des
membres du comité de coordination régionale
de la santé sexuelle CoReSS Ile-de-France Est

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ modificatif n°1 de l'arrêté de nomination N°2025-04-224

Portant sur la nomination des membres du comité de coordination régionale de la santé sexuelle CoReSS Ile-de-France Est

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

VU L'arrêté de nomination n°2025-04-224 relatif à la nomination des membres du comité de coordination régionale de la santé sexuelle Ile-de-France Est

Considérant Les demandes de certaines institutions

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté de nomination n02025-04-224 est modifié comme suit :
Le comité de coordination régionale de la santé sexuelle (CoReSS) Ile-de-France Est est composé de 42 membres titulaires et 30 suppléants.

ARTICLE 2 : Sont nommés membres du CoReSS Ile-de-France Est

Au titre du Collège 1 : les représentants des professionnels de santé et de l'action sociale de la prévention et de la promotion de la santé suivants :

Titulaire : Mme DELAUGERRE Constance, Laboratoire virologie, Hôpital St Louis-Lariboisière, Paris (10^{ème})

Suppléante : Mme BERCOT Béatrice, CNR des IST bactériennes, Hôpital St Louis-Lariboisière, Paris (10^{ème})

Titulaire : Mme GATEY Caroline, Praticien hospitalier, GHEF, Jossigny (77)

Suppléante : Mme TATEO Maria Grazia, médecin responsable du CeGIDD, GHEF Meaux (77)

Titulaire : Mme GHNASSIA-PETIT Bettina, Juriste, Hôpital Avicenne APHP, Bobigny (93)

Suppléante : Mme HOCDE Christiane, Formatrice, Hôpital Avicenne APHP, Bobigny (93)

Titulaire : Mme LANGLOIS Julie, Pharmacien hospitalier, Centre hospitalier Sud Seine et Marne, Fontainebleau (77)

Suppléante : Mme BOSTON Anaïs, pharmacienne, Pharmacie des Sablons, Veneux les Sablons (77)

Titulaire : Mme DA SILVA Elodie, Sage-femme référente en addictologie et périnatalité
Equipe de liaison et de soins en addictologie Hôpital Lariboisière Fernand Widai APHP Paris (10^{ème})

Suppléante : Mme LEFRANC Isabel, Sage-femme référente en gynécologie de prévention
Equipe de liaison en soins en addictologie, Hôpital Lariboisière Fernand Widai APHP,
Paris (10^{ème})

Titulaire : M LORHO Flavien Infirmier Hôpital Saint Louis APHP, Paris (10^{ème})
Suppléante : Mme LOZE Bénédicte, IDE/Coordination PrEp Hôpital Saint Louis APHP,
Paris (10^{ème})

Titulaire : Mme PENOT Pauline Praticien hospitalier et coordinatrice CeGIDD CHI André
Grégoire, Montreuil (93)
Suppléant : M GUILLEMINOT Jean, Médecin responsable du Centre de Santé Sexuelle
GHI Le Raincy-Montfermeil, Montfermeil (93)

Titulaire : M PICARD Hervé, praticien Centre de santé IPSO Saint-Martin, Paris (3^{ème})
Suppléant : M GONZALEZ Valentin, médecin généraliste, Centre de santé IPSO Richard
Lenoir Paris (11^{ème})

Titulaire : Mme PRINGAULT Annabelle, Directrice CEGIDD/CSMSS, CHECKPOINT
PARIS PARIS (2^{ème})
Suppléante : Mme BICHAT Iris, Chargée de projet Chemsex/Coordinatrice infirmière,
CHECKPOINT PARIS Paris (2^{ème})

Titulaire : Mme REBHI Caroline, Gestionnaire et conseillère conjugale, Le planning familial
75, Paris
Suppléante : Mme WEITE ROUX Marion, Conseillère conjugale et formatrice, EPE IDF,
Paris (11^{ème})

Titulaire : SI SALAH Reda Médecin responsable CSS, Maternité des Lilas, Les Lilas (93)

Titulaire : Mme STEHR Yaëlle, Sage-femme CeGIDD et Centre de santé sexuelle, CHI
André Grégoire, Montreuil (93)
Suppléante : Mme EGWUNWOKE Onyemah, Assistante sociale, CHI André Grégoire
Montreuil (93)

Titulaire : M VIGNER Nicolas, Praticien hospitalier, Hôpital Avicenne APHP Bobigny (93)
Suppléant : M CORDEL Hugues, Praticien Hospitalier, Hôpital Avicenne AP-HP, Bobigny
(93)

Titulaire : Mme VILLENEUVE Jeanne Directrice médicale, Centre de santé Oppelia-
Richerand, Paris (10^{ème})
Suppléante : Mme MONNET Margaux, Médecin Généraliste, Centre de santé Oppelia-
Richerand, Paris (10^{ème})

**Au titre du Collège 2 : les représentants des établissements de santé, sociaux ou
médico-sociaux suivants :**

Titulaire : Mme AMELLOU Malika, Médecin, Centre de santé sexuelle et de gynécologie
médicale, Hôpital Saint-Louis APHP Paris (10^{ème})
Suppléant : M AWAD Patrick, Médecin généraliste MSP de la Grange aux Belles, PARIS
(10^{ème})

Titulaire : Mme AUBRY Marion, IDE coordinatrice PASS/CeGIDD GHSIF, Melun (77)
Suppléante : Mme ALLART Christelle, Infirmière GHSIF, Melun (77)

Titulaire : M BOUCHAUD Olivier, Praticien hospitalier, Hôpital Avicenne APHP, Bobigny
(93)

Titulaire : Mme CASTANEDA Julie, sage-femme coordinatrice en santé sexuelle, Hôpital
Lariboisière Paris (10^{ème})

Titulaire : M DAVID Stéphane, Médecin Responsable du CeGIDD, Hôpital St Louis Lariboisière Fernand Widal, Paris (10^{ème})
Suppléant : M FOUERE Sébastien, Responsable médical Centre de pathologie génitale/CeGIDD, Hôpital Saint Louis, Paris (10^{ème})

Titulaire : Mme DELINCHANT Aline, Infirmière conseillère technique départementale, Education nationale, Melun (77)
Suppléante: Mme LEFEVRE-MICHELSON Félicie, Infirmière adjointe à la conseillère technique départementale, Education nationale Melun (77)

Titulaire : Mme FLORENCE Sophie, responsable du Pôle santé sexuelle, Direction de la Santé Publique, Ville de Paris
Suppléante : Mme PASCAL Clélia, Responsable médicale Centre de santé municipal Yvonne Pouzin, Paris (3^{ème})

Titulaire : Mme GIBEY Lydie, Directrice CREA Ile de France, Paris

Titulaire : Mme GUENICHE Audrey, Directrice santé solidarité, Ville de Bondy (93)

Titulaire : M HULEUX Thomas, médecin coordinateur CeGIDD, CD 93, Bobigny (93)
Suppléante : Mme BELHOUARI Katia, responsable médical CEGIDD, CD 93, Bobigny (93)

Titulaire : Mme HURET-SERVANT Carine, Conseillère experte santé périnatale et santé sexuelle, Conseil Départemental de Seine-et-Marne, Melun (77)
Suppléante : Mme STEMPACK-DROISSART Tatiana, gynécologue médicale, Centre de santé sexuelle, Barbizon (77)

Titulaire : M LEROY Pierre, Praticien Hospitalier, groupe hospitalier Sud-Île-de-France (GHSIF), Melun (77)
Suppléante : Mme PHILIPPE Justine, Cadre de santé GHSIF, Melun (77)

Titulaire : Mme MANDA Victoria, praticien hospitalier, Hôpital Saint Louis, Paris (10^{ème})
Suppléante : Mme PINTADO Claire, Praticien hospitalier, Hôpital Saint Louis, Paris (10^{ème})

Titulaire : Mme MOUHIM Hannane, Cheffe de service adjointe PMI-CSS, CD 93, Bobigny (93)
Suppléante : Mme VILLALON Elena, Médecin, CSS, CD 93, Montfermeil (93)

Au titre du Collège 3 : les représentants des malades et des usagers du système de santé suivants :

Titulaire : Mme ANDOUM Caroline, Présidente BAMESSO ET SES AMIS, Le Blanc-Mesnil (93)
Suppléant : M DJEBELNOUAR Yacine, Président Shams France, Paris

Titulaire : M BADJI Mamadou, Directeur Association d'aide aux migrants, Paris (19^{ème})

Titulaire : Mme DELLACA-MINOT Elise, Coordinatrice IDF (77,91,93,94) AIDES, Pantin (93)
Suppléant : M LOUVOUEZO KANDA Charles, animateur d'action AIDES, Saint Denis (93)

Titulaire : M DERBRE Thibault, Président, Centre LGBTQIA+ Paris IDF,
Suppléante : Mme RICHARD Léana, Vice-présidente Centre LGBTQIA+, Paris IDF

Titulaire : M DERCHE Nicolas, Directeur, ARCAT, Paris
Suppléante : Mme DAUPHINOT Aurélie, coordinatrice de parcours, ARCAT, Paris

Titulaire : M GRIMAUD Fabrice, Amicale du Nid, Paris

Suppléante : Mme GARCIA MESUREUR Kouka Esperanza, Amicale du Nid, Paris

Titulaire : Mme KIENOU Ghislaine, Coordinatrice Association La Plage, Bobigny (93)

Suppléant : M TIMERA Mamadou, Médiateur en Santé, Association La Plage, Bobigny (93)

Titulaire : M MOLINA Jean-Michel, Vice-président, Crips Ile-de-France, Paris

Titulaire : M SHELLY Marc, Président, AREMEDIA, Paris (10^{ème})

Suppléante : Mme BOST Solène, Directrice, AREMEDIA, Paris (10^{ème})

Titulaire : Mme TANTET Claire, Présidente, Association Mille Parcours, Pantin (93)

Titulaire : M VIGNES Thibaut, Directeur Général, Les petits bonheurs, Paris

Au titre du Collège 4 : les personnes qualifiées suivantes :

Titulaire : Mme LEVEQUE Véronique, Coordinatrice, CPTS Communauté de Communes des 2 Morin, La Ferté Gaucher (77)

Titulaire : M ROMERO-MICHEL Jean-Luc, Conseiller municipal/Adjoint à la Maire, Ville de Paris

Titulaire : Mme LE GRIGUER ATIG Fatima, Responsable coordinatrice, USAP CRPPN Hôpital Rober Ballanger, Aulnay-sous-Bois (93)

Fait à Saint-Denis, le 06/05/2025
Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Denis ROBIN

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-05-06-00005

Arrêté modificatif n°1 de l'arrêté n°2025-04-222
portant sur la nomination des membres du
comité de coordination régionale de la santé
sexuelle CoReSS Ile-de-France Centre

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ modificatif n°1 de l'arrêté N°2025-04-222

Portant sur la nomination des membres du comité de coordination régionale de la santé sexuelle CoReSS Ile-de-France Centre

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

VU L'arrêté de nomination n°2025-04-222 relatif à la nomination des membres du comité de coordination régionale de la santé sexuelle Ile-de-France Centre

Considérant Les demandes de certains membres nommés au sein de ce territoire

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté de nomination n°2025-04-222 est modifié comme suit :
Le comité de coordination régionale de la santé sexuelle (CoReSS) Ile-de-France Centre est composé de 36 membres titulaires et 13 suppléants.

ARTICLE 2 : Sont nommés membres du CoReSS Ile-de-France Centre

Au titre du Collège 1, les représentants des professionnels de santé et de l'action sociale, de la prévention et de la promotion de la santé suivants :

Titulaire : Mme ARGENTIN Chloé, Médecin, CeGIDD/CSS Belleville, Paris (20^{ème})

Suppléante : Mme LAMALLE-NUEZ Isabelle, Conseillère Conjugale et Familiale, Centre de Santé Sexuelle FOCSS, Paris (11^{ème})

Titulaire : Mme BERNON Marie-Astrid, Coordinatrice projets en prévention santé, CeGIDD, Conseil Départemental de l'Essonne, (91)

Titulaire : M CAPPANERA Rémi, Médecin, Centre Départemental de Santé Sexuelle, Conseil Départemental de l'Essonne, (91)

Titulaire : M CAVELIER Fabien, Infirmier, CPTS, Paris (11^{ème})

Suppléant : M SIGUIER Martin, Médecin, Hôpital Tenon, Paris (20^{ème})

Titulaire : Mme CORDON-LESIEUX Cécile, Kinésithérapeute-sexologue, CPTS et Cabinet de pelvi-périnéologie et de sexologie, Val d'Orge (91)

Suppléante : Mme HERICHER Sophie, Infirmière, Centre Hospitalier Bligny (91)

Titulaire : M LEGRAND-BRIVES Yoan, Cadre infirmier CSAPA/CAARUD, Emergence Espace Tolbiac, Paris (13^{ème})

Titulaire : Mme PAME Patricia, Médecin Généraliste et de santé communautaire CPTS Paris (12^{ème})

Suppléant : Mr ORNERE Thibault, Médecin Généraliste, Cabinet libéral, Paris (12^{ème})

Titulaire : M PASCAL Clément, Médecin Généraliste, Hôpital Saint-Antoine APHP/ Cabinet Libéral, Paris (12^{ème})

Suppléante : Mme MAGRINI-TELES Giovanna, Médiatrice de santé, Hôpital Saint -Antoine APHP, Paris (12^{ème})

Titulaire : Mme MONSEL Gentiane, Médecin, CeGIDD, Hôpital Pitié Salpêtrière, Paris (13^{ème})

Titulaire : Mr FREMONDIERE Marc, Cadre paramédical, Centre de santé Sexuelle le 190, Paris (11^{ème})

Au titre du Collège 2 : les représentants des établissements de santé, sociaux ou médico-sociaux suivants :

Titulaire : M CHIARABINI Thibault, Médecin, Hôpital Saint-Antoine, Paris (12^{ème})

Suppléante : Mme NEROZZI BANFI Estelle, Médecin, Hôpital Saint-Antoine, Paris (12^{ème})

Titulaire : M CRUCHET Romuald, Médecin de Santé Publique & Médecine Sociale/CeGIDD, Hôpital Saint-Antoine, Paris (12^{ème})

Titulaire : Mme El Khoury Fabienne, Chercheuse en Epidémiologie, IPLES Institut Pierre Louis d'Epidémiologie et de Santé Publique, Hôpital Saint-Antoine, Paris (12^{ème})

Suppléante : Mme GRABAR Sophie, Médecin Epidémiologiste, IPLES, Institut Pierre Louis d'Epidémiologie et de Santé Publique, Hôpital Saint-Antoine, Paris (12^{ème})

Titulaire : Mme FRANÇOIS Coraline, Éducatrice spécialisée, Charonne Oppelia Etablissement médico-social, Paris (13^{ème})

Suppléant : M HENDOUZE Maurice, Directeur de pôle, Foyer Dumonteil et CAJ Montempoivre, Etablissement médico-social, Paris (13^{ème})

Titulaire : Mme MALVEZIN Elodie, Médecin, CPTS et centre de santé sexuelle, Paris (20^{ème})

Titulaire : M MENDES Nicolas, Psychologue-Sexologue, Hôpital Pitié Salpêtrière, Paris (13^{ème})

Suppléante : Mme POIRIER Fanny, Psychologue-Clinicien, Hôpital Pitié Salpêtrière, Paris (13^{ème})

Titulaire : M PIALOUX Gilles PUPH, Hôpital TENON, Service maladies infectieuses et tropicales, Paris (20^{ème})

Titulaire : M VALANTIN Marc-Antoine, Médecin, Hôpital Pitié-Salpêtrière, Service maladies infectieuses et tropicales, Paris (13^{ème})

Suppléante : Mme POURCHER Valérie, Médecin, Hôpital Pitié-Salpêtrière, Service maladies infectieuses et tropicales, Paris (13^{ème})

Titulaire : M EL HILALI Marouane, Directeur territorial Groupement associatif CITHéA/Evars, Evry- Courcouronne (91)

Titulaire M DOMERGUES Marc, Gynécologue-Obstétricien, Centre d'Accueil en Santé sexuelle et de lutte contre les Violences APHP, Paris (13^{ème})

Suppléante : Mme GIRAUD Delphine, Sage-femme, Centre d'Accueil en Santé sexuelle et de lutte contre les Violences APHP, Paris (13^{ème})

Titulaire : Mme BECHET Marie, Infirmière Conseillère Technique, Rectorat de Paris,

Titulaire : Mme KNAFF Corinne, Cadre Supérieur Infirmier, Conseil départemental de l'Essonne (91)

Titulaire : Mme NEDELEC LISSILLOUR Catherine, Cadre Supérieur de santé, Conseil Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé, Conseil départemental de l'Essonne (91)

Au titre du Collège 3 : les représentants des malades et des usagers du système de santé suivants :

Titulaire : Mme MARAILLET Béatrice, Directrice, Le Bus Des Femmes, Paris (20^{ème})

Titulaire : Mme DUPLESSY Catherine, Directrice, Association SAFE, Paris (15^{ème})

Titulaire : Mme HUSOVI Sibela, Directrice Adjointe, Association PREPSY, Paris (13^{ème})

Titulaire : M MATHIAS Christophe, Coordinateur, Association les Actupiennes, Paris (17^{ème})

Titulaire : Mme PERRIAU Séverine, Directrice, Association, Diagonale Ile-De-France, Juvisy-Sur-Orge (91)

Titulaire : M PERRINE Bruno, Président d'honneur et trésorier, Association les amis du patchwork des Noms, Paris (20^{ème})

Suppléant : M MEGAPTCHE LIPJIO Gaétan Stéphane, Médiateur en santé, Association Comité Des Familles, Paris (20^{ème})

Titulaire : Mme PERRIN-PREVELLE Anaïs, Directrice de l'association OUTrans, Paris (4^{ème})

Suppléant : Mme CHOLET Talia, Bénévole/Volontaire, Association FLIRT, Paris

Titulaire : Mme RODRIGUES Martine, Responsable du pôle santé jeunesse et publics prioritaires, Association Le Crips Ile-de-France

Titulaire : Mme TALLIO Timothée, Cheffe de service, Association Basiliade, Paris (11^{ème})

Titulaire : M TSHIALA KATUMBAY Papy, Médiateur en Santé, Association Espoir, Etampes (91)

Au titre du Collège 4 : les personnes qualifiées suivantes :

Titulaire : Mme ANTHOINE Maëva, Infirmière scolaire, Institution Jeanne D'Arc, Etampes (91)

Titulaire : Mme CAZAL Vanessa, Responsable santé, Communauté d'agglomération Paris Saclay, Orsay (91)

Titulaire : Mme THIBAUT Florence, Professeur de Psychiatrie et d'Addictologie Université Paris Cité et AP-HP, Paris (75)

Fait à Saint-Denis, le 06/05/2025

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Denis ROBIN

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d'Île-de-France

IDF-2025-05-06-00008

Décision n° 2025-089 du 6 mai 2025 portant
affectation des agents de contrôle dans les
unités de contrôle et gestion des intérimis de la
Direction départementale de l'emploi, du travail
et des solidarités de Seine-et-Marne



Décision n° 2025-089 du 6 mai 2025

**portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimis de la
Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Seine-et-Marne**

**Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Ile-de-France
par intérim,**

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 8122-1 et suivants.

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

Vu l'arrêté interministériel du 20 mars 2025 nommant Marc ROHFRITSCH directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France par intérim, à compter du 1er avril 2025,

Vu l'arrêté ministériel du 25 mars 2024 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

Vu la décision n° 2023-193 du 26 décembre 2023 du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Seine et Marne,

DÉCIDE

Article 1er :

Sans préjudice des dispositions de l'article R.8122-10 du code du travail et conformément aux dispositions de l'article R.8122-11 du code du travail, sont affectés dans les sections d'inspection de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Seine et Marne les agents suivants :

Unité de contrôle N° 1 sise 3 rue de la Galmy CS 10582 77701 Marne la Vallée Cedex 4

Responsable de l'unité de contrôle : Poste vacant

Monsieur Régis PERROT, Directeur du travail, est en charge de l'intérim du poste

Section 1-01 A : Madame Pauline LEFEVRE, Inspectrice du travail

Section 1-02 : Madame Laetitia HENNOUS, Inspectrice du travail

Section 1-03 : **section vacante**

Monsieur Alexis COSTES, Inspecteur du travail est en charge de l'intérim de la section.

Section 1-04 : Madame Nolwenn LE YOUDEC, Inspectrice du travail

Section 1-05 TF et FI : Madame Juliette MATHIEU, Inspectrice du travail

Section 1-06 : Monsieur Alexis COSTES, Inspecteur du travail

Section 1-07 : Mme Aurélie BELLENGER, Inspectrice du travail

Section 1-08 TR : Monsieur Karim BOURAS, Inspecteur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Karim BOURAS, l'intérim de la section est assuré par Madame Laetitia HENNOUS, Inspectrice du travail

Unité de contrôle N° 2 sise 3 rue de la Galmy CS 10582 77701 Marne la Vallée Cedex 4

Responsable de l'unité de contrôle : Poste vacant

Monsieur Régis PERROT, Directeur du travail, est en charge de l'intérim du poste

Section 2-01 : Monsieur Thomas SALGADO, Inspecteur du travail

Section 2-02 : **Section vacante**

Monsieur Thomas SALGADO, Inspecteur du travail est en charge de l'intérim de la section

Section 2-03 : Madame Gaëlle BOTZUNG, Inspectrice du travail

Section 2-04 : Monsieur Léo BOURSIER, Inspecteur du travail

Section 2-05 T : Madame Carmen ZIEGLER, Inspectrice du travail

Section 2-06 : Madame Mathilde MALHER, Inspectrice du travail

Section 2-07 : Monsieur Jean Baptiste LY VAN TU, Inspecteur du travail

Section 2-08 A : Madame Christine GHIZZONI, Inspectrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine GHIZZONI, l'intérim de la section est assuré par Monsieur Léo BOURSIER, Inspecteur du travail

Unité de contrôle N° 3
20 quai Hippolyte Rossignol 77011 Melun cedex

Responsable de l'unité de contrôle : Monsieur Raphaël SEROUR, Directeur adjoint du travail

Section 3-01 : Madame Noémie CHASSARD, Inspectrice du travail

Section 3-02 : Madame Evelyne ZOUBICOU, Inspectrice du travail

Section 3-03 : Madame Nathalie BARBERYE, Inspectrice du travail

Section 3-04 : **Section vacante**

Monsieur Raphaël SEROUR, Directeur adjoint du travail assumant les fonctions d'Inspecteur du travail, est en charge de l'intérim de la section

Section 3-5 : Monsieur Miguel REVES, Inspecteur du travail

Section 3-6 A : **Section vacante**

Monsieur MIGUEL REVES, Inspecteur du travail est en charge de l'intérim de la section

Section 3-07 T : Madame Ingrid LAWSON, Inspectrice du travail

Section 3-08 : Madame Amandine BARON-ALECI, Inspectrice du travail

Unité de contrôle N° 4
20 quai Hippolyte Rossignol 77011 Melun cedex

Responsable de l'unité de contrôle : Madame Isabelle ZORZENON, Directrice adjointe du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle ZORZENON, l'intérim de l'Unité de contrôle est assuré par Monsieur Raphaël SEROUR, Directeur adjoint du travail

Section 4-01A : Madame Karine PAUVERT, Contrôleuse du Travail

Madame Caroline ROUSSEAU, Inspectrice du travail, est en charge du contrôle des établissements d'**au moins 50 salariés**.

Conformément aux dispositions de l'article R. 8122-11 1° du code du travail, Madame Caroline ROUSSEAU exerce les pouvoirs de décision administrative relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail.

Section 4-02 : Madame Nadia DIOP, Inspectrice du travail

Section 4-03 : Monsieur Raphael PREAU, Inspecteur du travail

Section 4-04 : Madame Mathilde HERMIER, Inspectrice du travail

Section 4-05 F : Madame Charlotte ALLAIRE, Inspectrice du travail.

Section 4-06 : Madame Maud HABERT, Inspectrice du travail

Section 4-07 : Madame Caroline ROUSSEAU, Inspectrice du travail

Section 4-08 T : Madame Karine MEDAILLE, Inspectrice du travail

Section 4-09 : **section vacante**

Madame Mathilde HERMIER, Inspectrice du travail, est en charge de l'intérim de la section.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou d'une responsable d'unité de contrôle désignés à l'article 1 ci-dessus, l'intérim sera assuré par un ou une autre responsable d'unité de contrôle de la Direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités de Seine et Marne.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un inspecteur ou d'une inspectrice du travail, l'intérim sera prioritairement assuré par un inspecteur ou inspectrice du travail affecté(e) dans la même unité de contrôle ou à défaut une autre unité de contrôle ou par un responsable d'unité de contrôle dans la même ou une autre unité de contrôle.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un contrôleur ou d'une contrôlease du travail, l'intérim sera assuré par un contrôleur ou contrôlease du travail affecté(e) dans la même unité de contrôle et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci ou de celle-ci, par un contrôleur ou une contrôlease du travail affecté(e) sur l'une des autres unités de contrôle ou, en cas d'absence ou d'empêchement, par un inspecteur du travail ou d'une inspectrice du travail affecté(e) dans la même unité de contrôle ou une autre unité de contrôle ou par un responsable d'unité de contrôle dans la même ou une autre unité de contrôle.

Article 3 :

Conformément aux dispositions de l'article R.8122-10 du code du travail, les agents mentionnés à l'article 1 participent lorsque l'action le rend nécessaire aux actions d'inspection de la législation du travail sur le territoire de la Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités de Seine et Marne à laquelle est rattachée l'Unité de contrôle où ils sont affectés.

Article 4 :

La décision n° 2025-0085 du 23 avril 2025 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Seine et Marne est abrogée.

Article 5 :

La présente décision prend effet à la date de sa publication.

Article 6 :

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France par intérim est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.

Fait à Aubervilliers, le 6 mai 2025

Le Directeur régional et interdépartemental
de l'économie, de l'emploi, du travail
et des solidarités de la région d'Ile-de-France par intérim,

SIGNÉ

Marc Rohfritsch

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d'Île-de-France

IDF-2025-05-06-00009

Décision n° 2025-090 du 6 mai 2025 portant
affectation des agents de contrôle dans les
unités de contrôle et gestion des intérimis de la
direction départementale de l'emploi, du travail
et des solidarités du Val d'Oise



**Décision n° 2025-090 du 6 mai 2025
portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim
de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val d'Oise**

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Ile-de-France par intérim,

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 8122-1 et suivants.

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

Vu l'arrêté interministériel du 20 mars 2025 nommant Marc ROHFRITSCH directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France par intérim, à compter du 1er avril 2025,

Vu l'arrêté ministériel du 25 mars 2024 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

Vu la décision n° 2021-30 du 01 avril 2021 du Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val d'Oise.

DÉCIDE

Article 1 :

Sont nommés comme responsables des unités de contrôle de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val-d'Oise les agents suivants :

- Unité de contrôle n° 1 : Madame FAGOT Isabelle
- Unité de contrôle n° 2 : Monsieur MARSY Didier
- Unité de contrôle n° 3 : Madame HOUPIN Elsa

Article 2 :

Sans préjudice des dispositions de l'article R. 8122-10-I du code du travail et conformément aux dispositions de l'article R. 8122-11 du code du travail, sont affectés dans les sections d'inspection de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val-d'Oise les agents suivants :

1. Unité de contrôle n° 1

- section 1.1 : Madame SA Laurène, inspectrice du travail
- section 1.2 : Madame BENOIT Betty, inspectrice du travail, est chargée de l'intérim,
- section 1.3 : Madame BRUN Priscilla, inspectrice du travail,

- section 1.4 : Monsieur BRUCHET Lionel, inspecteur du travail est chargé de l'intérim,
- section 1.5 : Madame FEST Lia, inspectrice du travail,
- section 1.6 : Madame KAROLAK Maud, inspectrice du travail
- section 1.7 : Madame DEMANDE Isabelle, Inspectrice du travail, à l'exception du numéro 24 de la rue du Chapeau Rouge à Sannois, Madame FAGOT Isabelle, responsable d'unité de contrôle est compétente pour le numéro 24 de la rue du Chapeau Rouge à Sannois
- section 1.8 : Madame JAMI Brigitte, inspectrice du travail
- section 1.9 : Madame BENOÎT Betty, inspectrice du travail
- section 1.10 : Monsieur BRUCHET Lionel, inspecteur du travail

2. Unité de contrôle n° 2

- section 2.1 : Monsieur BOUCHET Thierry, inspecteur du travail, est chargé de l'intérim
- section 2.2 : Madame BANEL Stéphanie, inspectrice du travail
- section 2.3 : Madame HOUARD Guilaine, inspectrice du travail
- section 2.4 :
Madame HOUARD Guilaine, inspectrice du travail, est chargée de l'intérim à l'exception des entreprises de transports telles que définies par la décision n° 2021-30 du 01 avril 2021 sus-visée
Madame DELCLITTE Eulalie, inspectrice du travail, est chargée de l'intérim pour les seules entreprises de transports telles que définies par la décision n° 2021-30 du 01 avril 2021 sus-visée
- section 2.5 : Madame MULON Aurélie, inspectrice du travail
- section 2.6 : Monsieur FECHTMEISTER Valentin, inspecteur du travail
- section 2.7 : Monsieur BOUCHET Thierry, Inspecteur du Travail
- section 2.8 : Madame HOUPIN Elsa, responsable d'unité de contrôle, est chargée de l'intérim
- section 2.9 : Monsieur DUCLOS Bernard, inspecteur du travail
- section 2.10 : Madame DELCLITTE Eulalie, inspectrice du travail
- section 2.11 : Madame NORMAND Juliette, inspectrice du travail
- section 2.12 : Madame COMBETTES Kim, inspectrice du travail

3. Unité de contrôle n° 3

- section 3.1 : Madame DEMANDE Isabelle, inspectrice du travail est chargée de l'intérim
- section 3.2 : Monsieur MARSY Didier, responsable d'unité de contrôle, est chargé de l'intérim
- section 3.3 :
Madame Madame FAGOT Isabelle, responsable d'unité de contrôle, est chargée de l'intérim à l'exception des opérations de bâtiment ou de génie civil entrant dans le champ d'application du livre III du titre V de la quatrième partie du code du travail,
Madame BRUN Priscilla, inspectrice du travail, est chargée du contrôle des opérations de bâtiment ou de génie civil entrant dans le champ d'application du livre III du titre V de la quatrième partie du code du travail,
- section 3.4 : Madame RAYNAUD Joanne, inspectrice du travail
- section 3.5 : Madame BERGUER Sylvie, inspectrice du travail, à l'exception des communes de Persan et de Champagne sur Oise, Madame HOUPIN Elsa, responsable d'unité de contrôle, est compétente pour les communes de Persan et de Champagne sur Oise,
- section 3.6 :
Madame DELAHAIGUE Carine, inspectrice du travail, est chargée de l'intérim sur la commune de Saint Ouen L'Aumône Sud Est telle que définie par la décision 2021-30 du 01 avril 2021 sus-visée.
Madame BERGUER Sylvie, inspectrice du travail, est chargée de l'intérim pour les autres communes.
- section 3.7 : Madame DELAHAIGUE Carine, inspectrice du travail
- section 3.8 : Madame LAFDILI Amina, inspectrice du travail
- section 3.9 : Madame HOUPIN Elsa, responsable de l'unité de contrôle

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou d'une responsable d'unité de contrôle, l'intérim sera assuré par un ou une autre responsable d'unité de contrôle. En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, l'intérim sera assuré par l'adjointe au Chef de pôle ou par le Chef de Pôle.

En cas d'absence ou d'empêchement du responsable d'unité de contrôle en charge de la section 3-9, l'intérim sera assuré par un autre responsable d'unité de contrôle. En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, l'intérim sera assuré par un inspecteur ou une inspectrice du travail affecté(e) sur l'UC3, et en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci ou de celle-ci, par un inspecteur ou une inspectrice du travail affecté(e) sur l'une des deux autres unités de contrôle.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un inspecteur ou d'une inspectrice du travail, l'intérim sera assuré par un inspecteur ou inspectrice du travail affecté(e) dans la même unité de contrôle ou une autre unité de contrôle ou par un responsable d'unité de contrôle dans la même ou une autre unité de contrôle.

Article 4 :

La décision prend effet à la date de sa publication et abroge la décision n° 2025-042 du 20 mars 2025 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimis de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val d'Oise.

Article 5 :

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France par intérim est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.

Fait à Aubervilliers, le 6 mai 2025

Le Directeur régional et interdépartemental de
l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
de la région d'Île-de-France par intérim,

SIGNÉ

Marc ROHFRITSCH

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d'Île-de-France

IDF-2025-05-06-00010

Décision n° 2025-091 du 6 mai 2025 portant
affectation des agents de contrôle dans les
unités de contrôle et gestion des intérimis de
l'unité départementale de Paris de la DRIEETS
d'Ile-de-France

**Décision n° 2025-091 du 6 mai 2025
portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim
de l'unité départementale de Paris de la DRIEETS d'Ile-de-France**

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région d'Ile-de-France par intérim,

Vu le code du travail, notamment ses articles R 8122-1 et suivants,

Vu l'arrêté interministériel du 20 mars 2025 nommant Marc ROHFRITSCH directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France par intérim, à compter du 1er avril 2025,

Vu l'arrêté ministériel du 25 mars 2024 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

Vu la décision n° 2025-021 du 6 février 2025 du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile de France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de l'unité départementale de Paris,

DÉCIDE

Article 1 : Les inspecteurs et contrôleurs du travail sont chargés des actions d'inspection de la législation du travail dans les entreprises relevant des sections d'inspection du travail composant les unités de contrôle du département de Paris, tel que défini dans le tableau des affectations, d'intérim et de suppléances des sections, référencés dans la colonne A de l'annexe en vigueur.

Article 2 : les agents du corps de l'inspection du travail sont chargés de l'intérim des postes soit non pourvus, soit vacants en raison de l'absence de longue durée de leur titulaire, tel que défini dans le tableau des affectations, d'intérim et de suppléances des sections, référencés dans la colonne B de l'annexe en vigueur.

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article R.8122-11-1° du code du travail, les pouvoirs de décision administrative relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail sont confiés aux inspecteurs du travail mentionné tel que défini dans le tableau des affectations, d'intérim et de suppléances des sections, référencés dans la colonne C de l'annexe en vigueur.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un inspecteur mentionné à l'annexe en vigueur, le pouvoir de décision est assuré par l'inspecteur chargé d'assurer l'intérim de celui-ci en application de l'article 5.

Article 4 : Conformément aux dispositions de l'article R.8122-11-2° du code du travail, le contrôle de tout ou partie des établissements d'au moins cinquante salariés qui ne serait pas assuré par les contrôleurs du travail est confié aux inspecteurs du travail tel que défini dans le tableau des affectations, d'intérim et de suppléances des sections, référencés dans la colonne D et E de l'annexe en vigueur.

Article 5 : En cas de vacance de poste, d'absence ou d'empêchement pour une durée inférieure à un mois d'un ou plusieurs agents de contrôle désignés à l'article 1 ci-dessus, l'intérim est organisé selon les modalités ci-après :

Unité de contrôle des 1^{er} et 2^e arrondissements : UC 01-02

L'intérim du responsable de l'unité de contrôle est assuré par l'un des responsables des unités de contrôle des 3^e, 4^e et 11^e arrondissements, du 9^e arrondissement, des 10^e et 18^e arrondissements, du 12^e arrondissement, du 17^e, des 19^e et 20^e arrondissements ou des transports.

L'intérim des inspecteurs du travail est assuré par l'un des inspecteurs de l'unité de contrôle des 1^{er} et 2^e arrondissements ou en cas de vacance temporaire, d'absence ou d'empêchement simultanés, par un des inspecteurs du travail de l'unité de contrôle des 3^e, 4^e et 11^e arrondissements, du 12^e arrondissement ou de l'unité de contrôle des 19^e et 20^e arrondissements, ou par le responsable de l'unité de contrôle.

Unité de contrôle des 3^e, 4^e et 11^e arrondissements : UC 03-04-11

L'intérim du responsable de l'unité de contrôle est assuré par l'un des responsables des unités de contrôle des 1^{er} et 2^e arrondissements, du 9^e arrondissement, des 10^e et 18^e arrondissements, du 12^e arrondissement, du 17^e, des 19^e et 20^e arrondissements ou des transports.

L'intérim des inspecteurs du travail est assuré par l'un des inspecteurs de l'unité de contrôle des 3^e, 4^e et 11^e arrondissements ou en cas de vacance temporaire, d'absence ou d'empêchement simultanés, par un des inspecteurs du travail des unités de contrôle 1^{er} et 2^e arrondissements, du 12^e arrondissement ou des 19^e et 20^e arrondissements, ou par le responsable de l'unité de contrôle.

L'intérim du contrôleur du travail est assuré par l'un des agents de contrôle de l'unité de contrôle des 3^e, 4^e et 11^e arrondissements ou en cas de vacance temporaire, d'absence ou d'empêchement simultanés, par un des agents de contrôle des unités de contrôle des 1^{er} et 2^e arrondissements, du 12^e arrondissement ou des 19^e et 20^e arrondissements.

Unité de contrôle des 5^{es}, 6^e et 7^e arrondissements : UC 05-06-07

L'intérim du responsable de l'unité de contrôle est assuré par l'un des responsables des unités de contrôle du 8^e arrondissement, des 13^e et 14^e arrondissements, du 15^e ou 16^e arrondissement.

L'intérim des inspecteurs du travail est assuré par l'un des inspecteurs de l'unité de contrôle des 5^e, 6^e et 7^e arrondissements ou en cas de vacance temporaire, d'absence ou d'empêchement simultanés, par un des inspecteurs du travail des unités de contrôle des 10^e et 18^e arrondissements, du 17^e arrondissement ou des transports, ou par le responsable de l'unité de contrôle.

Unité de contrôle du 8^e arrondissement : UC 08

L'intérim du responsable de l'unité de contrôle est assuré par l'un des responsables des unités de contrôle des 5^e, 6^e et 7^e arrondissements, des 13^e et 14^e arrondissements, du 15^e ou 16^e arrondissement.

L'intérim des inspecteurs du travail est assuré par l'un des inspecteurs de l'unité de contrôle du 8^e arrondissement ou en cas de vacance temporaire, d'absence ou d'empêchement simultanés, par un des inspecteurs du travail de l'unité de contrôle du 9^e arrondissement, ou par le responsable de l'unité de contrôle.

L'intérim du contrôleur du travail est assuré par l'un des agents de contrôle de l'unité de contrôle du 8^e arrondissement ou en cas de vacance temporaire, d'absence ou d'empêchement simultanés, par un des agents de contrôle de l'unité de contrôle du 9^e arrondissement.

Unité de contrôle du 9^e arrondissement : UC 09

L'intérim du responsable de l'unité de contrôle est assuré par l'un des responsables des unités de contrôle des 1^{er} et 2^e arrondissements, des 10^e et 18^e arrondissements, du 12^e arrondissement, du 17^e, des 19^e et 20^e arrondissements ou des transports.

L'intérim des inspecteurs du travail est assuré par l'un des inspecteurs de l'unité de contrôle du 9^e arrondissement ou en cas de vacance temporaire, d'absence ou d'empêchement simultanés, par un des inspecteurs du travail de l'unité de contrôle du 8^e arrondissement, ou par le responsable de l'unité de contrôle.

L'intérim du contrôleur du travail est assuré par l'un des agents de contrôle de l'unité de contrôle du 9^e arrondissement ou en cas de vacance temporaire, d'absence ou d'empêchement simultanés, par un des agents de contrôle de l'unité de contrôle du 8^e arrondissement.

Unité de contrôle des 10^e et 18^e arrondissements : UC 10-18

L'intérim du responsable de l'unité de contrôle est assuré par l'un des responsables des unités de contrôle des 1^{er} et 2^e arrondissements, des 3^e, 4^e et 11^e arrondissements, du 9^e arrondissement, du 12^e arrondissement, du 17^e, des 19^e et 20^e arrondissements ou des transports.

L'intérim des inspecteurs du travail est assuré par l'un des inspecteurs de l'unité de contrôle des 10^e et 18^e arrondissements ou en cas de vacance temporaire, d'absence ou d'empêchement simultanés, par un des inspecteurs du travail des unités de contrôle du 9^e arrondissement, du 17^e arrondissement ou des transports, ou par le responsable de l'unité de contrôle.

Unité de contrôle du 12^e arrondissement : UC 12

L'intérim du responsable de l'unité de contrôle est assuré par l'un des responsables des unités de contrôle des 1^{er} et 2^e arrondissements, des 3^e, 4^e et 11^e arrondissements, du 9^e arrondissement, des 10^e et 18^e arrondissements, du 17^e, des 19^e et 20^e arrondissements ou des transports.

L'intérim des inspecteurs du travail est assuré par l'un des inspecteurs de l'unité de contrôle du 12^e arrondissement ou en cas de vacance temporaire, d'absence ou d'empêchement simultanés, par un des inspecteurs du travail des unités de contrôle des 1^{ers} et 2^e arrondissements, des 3^e, 4^e et 11^e arrondissements, des 10^e et 18^e et 17^e, 19^e et 20^e arrondissements, ou par le responsable de l'unité de contrôle.

Unité de contrôle des 13^e et 14^e arrondissements : UC 13-14

L'intérim du responsable de l'unité de contrôle est assuré par l'un des responsables des unités de contrôle du 15^e, du 16^e arrondissement, du 8^e arrondissement ou des 5^e, 6^e et 7^e arrondissements, ou par la directrice du secteur sud.

L'intérim des inspecteurs du travail est assuré par l'un des inspecteurs de l'unité de contrôle du 13^e et 14^e arrondissement ou en cas de vacance temporaire, d'absence ou d'empêchement simultanés, par un des inspecteurs du travail des unités de contrôle du 15^e arrondissement, ou du 16^e arrondissement.

Unité de contrôle du 15^e arrondissement : UC 15

L'intérim du responsable de l'unité de contrôle est assuré par l'un des responsables des unités de contrôle, des 13^e et 14^e arrondissements, du 16^e arrondissement, du 8^e arrondissement ou des 5^e, 6^e et 7^e arrondissements

L'intérim des inspecteurs du travail est assuré par l'un des inspecteurs de l'unité de contrôle du 15^e arrondissement ou en cas de vacance temporaire, d'absence ou d'empêchement simultanés, par un des inspecteurs du travail des unités de contrôle des 13^e et 14^e arrondissements, ou du 16^e arrondissement, ou par le responsable de l'unité de contrôle.

Unité de contrôle du 16^e arrondissement : UC 16

L'intérim du responsable de l'unité de contrôle est assuré par l'un des responsables des unités de contrôle des 13^e et 14^e arrondissements, du 15^e arrondissement, du 8^e arrondissement ou des 5^e, 6^e et 7^e arrondissements.

L'intérim des inspecteurs du travail est assuré par l'un des inspecteurs de l'unité de contrôle du 16^e arrondissement ou en cas de vacance temporaire, d'absence ou d'empêchement simultanés, par un des inspecteurs du travail des unités de contrôle des 13^e et 14^e arrondissements, ou du 15^e arrondissement, ou par le responsable de l'unité de contrôle.

Unité de contrôle du 17^e arrondissement : UC 17

L'intérim du responsable de l'unité de contrôle est assuré par l'un des responsables des unités de contrôle des 1^{er} et 2^e arrondissements, des 3^e, 4^e et 11^e arrondissements, du 9^e arrondissement, des 10^e et 18^e arrondissements, du 12^e ; des 19^e et 20^e arrondissements ou des transports.

L'intérim des inspecteurs du travail est assuré par l'un des inspecteurs de l'unité de contrôle du 17^e arrondissement ou en cas de vacance temporaire, d'absence ou d'empêchement simultanés, par un des inspecteurs du travail des unités de contrôle du 9^e arrondissement, des 10^e et 18^e ; du 12^e ; des 19^e et 20^e arrondissement ou des transports, ou par le responsable de l'unité de contrôle.

Unité de contrôle des 19^e et 20^e arrondissements : UC 19-20

L'intérim du responsable de l'unité de contrôle est assuré par l'un des responsables des unités de contrôle des 1^{er} et 2^e arrondissements, des 3^e, 4^e et 11^e arrondissements, du 9^e arrondissement, des 10^e et 18^e arrondissements, du 12^e arrondissement, du 17^e arrondissement ou des transports.

L'intérim des inspecteurs du travail est assuré par l'un des inspecteurs de l'unité de contrôle des 19^e et 20^e arrondissements ou en cas de vacance temporaire, d'absence ou d'empêchement simultanés, par un des inspecteurs du travail des unités de contrôle des 1^{er} et 2^e arrondissements, des 3^e, 4^e et 11^e arrondissements ou du 12^e arrondissement, ou par le responsable de l'unité de contrôle.

L'intérim du contrôleur du travail est assuré par l'un des agents de contrôle de l'unité de contrôle des 19^e et 20^e arrondissements ou en cas de vacance temporaire, d'absence ou d'empêchement simultanés, par un des agents de contrôle des unités de contrôle des 1^{er} et 2^e arrondissements, 3^e, 4^e et 11^e arrondissements ou du 12^e arrondissement.

Unité de contrôle Transport : UC TR

L'intérim du responsable de l'unité de contrôle est assuré par l'un des responsables des unités de contrôle des 1^{er} et 2^e arrondissements, des 3^e, 4^e et 11^e arrondissements, du 9^e arrondissement, des 10^e et 18^e arrondissements, du 12^e arrondissement, du 17^e arrondissement ou des 19^e et 20^e arrondissements.

L'intérim des inspecteurs du travail est assuré par l'un des inspecteurs de l'unité de contrôle transport du département ou en cas de vacance temporaire, d'absence ou d'empêchement simultanés, par un des inspecteurs du travail des unités de contrôle du 9^e arrondissement, des 10^e et 18^e arrondissements ou du 17^e arrondissement, ou par le responsable de l'unité de contrôle.

Article 6 : Conformément aux dispositions de l'article R. 8122-10 du Code du travail, les agents mentionnés à l'article 1 participent lorsque l'action le rend nécessaire aux actions d'inspection de la législation du travail sur le territoire de l'unité départementale de Paris.

Article 7 : La présente décision prend effet à la date de sa publication et abroge la décision n°2025-038 du 7 mars 2025.

Article 8 : Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région d'Ile-de-France.

Fait à Aubervilliers, le 6 mai 2025

Le Directeur régional et interdépartemental de
l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités par
intérim,

SIGNÉ

Marc ROHFRITSCH

Annexe :

Tableau des affectations des agents de contrôle

Tableau des affectations des agents de contrôle dans les unités de contrôle des services d'inspection du Travail de l'UD de Paris. Gestion des intérim et de la suppléance. Annexé à la décision.

UC+B4:J55	Section	Ardt	NOM et Prénom	Grade	UC / Section Interim > 1 mois	décisions administratives Art. R.8122-11-1°	éts. de ≥ de 50 salariés Art. R.8122-11-2°	éts. de + de 300 salariés Art. R.8122-11-2°
UC 01-02	RUC	1-2	Intérim	DAT	PEYRON Patrice			
UC 01-02	1-1	1	MATHIEU Loïc	IT				
UC 01-02	1-2	1	GIP Fanny	IT				
UC 01-02	1-3	1	MORISSEAU Noémie	IT				
UC 01-02	1-4	1	CREANTOR Arsène	IT				
UC 01-02	1-5	1	Intérimaire	IT	GIP Fanny			
UC 01-02	1-6	2	Intérimaire	IT	GIP Fanny			
UC 01-02	1-7	2	Intérimaire	IT	CADIOU Benjamin			
UC 01-02	1-8	2	SAHEL Samia	IT				
UC 01-02	1-9	2	JACQUEMIN Fatim	IT				
UC 01-02	1-10	2	Intérimaire	IT	CADIOU Benjamin			
UC 01-02	1-11	2	CADIOU Benjamin	IT				
UC 03-04-11	RUC	3-4-11	CARPENTIER Jérémie	DAT				
UC 03-04-11	3-1	3	HOFFMAN Mathilde	IT				
UC 03-04-11	3-2	3	GODIN Véronique	IT	RAMBAUD Françoise			
UC 03-04-11	3-3	3	GRUNHARD Tom	IT				
UC 03-04-11	3-4	4	Intérimaire	DAT	RAMBAUD Françoise			
UC 03-04-11	3-5	4	RAMBAUD Françoise	DAT				
UC 03-04-11	3-6	11	PICHERY Maud	IT				
UC 03-04-11	3-7	11	EL HABBAD Farida	CT/IT		DUSSEUX Elise	DUSSEUX Elise	DUSSEUX Elise
UC 03-04-11	3-8	11	Intérim	IT	CARPENTIER Jérémie			
UC 03-04-11	3-9	11	LAGARDE Stéphane	IT				
UC 03-04-11	3-10	11	GLEMET Christelle	IT				
UC 03-04-11	3-11	11	DUSSEUX Elise	IT				
UC 05-06-07	RUC	5-6-7	TREMEL Pierre	DAT				
UC 05-06-07	5-1	5	FUSINA Marc	DAT				
UC 05-06-07	5-2	5	Intérimaire	DAT	TREMEL Pierre			
UC 05-06-07	5-3	5	ASTRI Marie-Claude	IT				
UC 05-06-07	5-4	6	GOMES Lionel	IT				
UC 05-06-07	5-5	6	MARVALIN Valérie	IT				
UC 05-06-07	5-6	6	LABSSI Mornia	IT				
UC 05-06-07	5-7	7	ZEROUALI Samira	IT				
UC 05-06-07	5-8	7	DELOCHE Damien	IT				
UC 05-06-07	5-9	7	MEDJOUDI-MEZHAR Noura	IT				
UC 08	RUC	8	PEYRON Patrice	DAT				
UC 8	8-1	8	Intérimaire	IT	LAVABRE Virginie			
UC 8	8-2	8	BOURJOLLY Nathalie	IT				
UC 8	8-3	8	Intérimaire	IT	PONCE-KAHOUL Sarah			
UC 8	8-4	8	PENELA Catarina	IT				
UC 8	8-5	8	Intérimaire	CT/IT	TISBA Nadège			
UC 8	8-6	8	MORTREUIL Florence	CT/IT	SAVEAN Micheline	TISBA Nadège - par intérim	TISBA Nadège - par intérim	TISBA Nadège - par intérim
UC 8	8-7	8	PONCE-KAHOUL Sarah	IT				
UC 8	8-8	8	TISBA Nadège					
UC 8	8-9	8	SCHORSCH Mélissa	IT				
UC 8	8-10	8	SAVEAN Micheline	CT/IT		PENELA Catarina		
UC 8	8-11	8	Intérimaire	IT	PENELA Catarina			
UC 8	8-12	8	Intérimaire	IT	BOURJOLLY Nathalie			
UC 8	8-13	8	FREDERIC Caroline	IT				
UC 8	8-14	8	Intérimaire	IT	FREDERIC Caroline			
UC 8	8-15	8	LAVABRE Virginie	IT				
UC 8	8-16	8	Intérimaire	IT	LAVABRE Virginie			

UC 09	RUC	9	Intérim	DAT	LOISET Stéphane			
UC 09	9-1	9	VIDAL Roselyne	IT				
UC 09	9-2	9	BLETTNER Honorine	IT				
UC 09	9-3	9	PEREIRA Céline	IT				
UC 09	9-4	9	HERER Cécile	IT				
UC 09	9-5	9	HUMBERT James	IT				
UC 09	9-6	9	GEAGEA Hanane	IT				
UC 09	9-7	9	MORIO Caroline	IT				
UC 09	9-8	9	AINSEBA Djamilia	IT				
UC 09	9-9	9	DEROO BLANQUART Laetitia	IT				
UC 09	9-10	9	JAKUBOWSKI Pierre	CT / IT		DELADREC Aurore	DELADREC Aurore	DELADREC Aurore
UC 09	9-11	9	DELADREC Aurore	IT				
UC 10-18	RUC	10-18	L'HOSTIS Ismérie	DAT				
UC 10-18	10-1	10	MANIER Christelle	IT				
UC 10-18	10-2	10	MALLEVRE Philippe	IT				
UC 10-18	10-3	10	GOY Sébastien	IT				
UC 10-18	10-4	10	OU-RABAH Samuel	IT				
UC 10-18	10-5	10	WATERNAUX Marion	IT				
UC 10-18	10-6	10	KAPUSCINSKI Chloé	IT				
UC 10-18	10-7	10	GOUT Philippe	IT				
UC 10-18	10-8	10	PHILIBERT Arnaud	IT				
UC 10-18	10-9	18	Intérimaire	IT	GOY Sébastien			
UC 10-18	10-10	18	LE HERICY DURAND Edouard	IT				
UC 10-18	10-11	18	Intérimaire	IT	MANIER Christelle			
UC 10-18	10-12	18	RULLE Betty	IT				
UC 12	RUC	12	BRESSON Eloïse	DAT				
UC 12	12-1	12	Intérimaire	IT	GARCIA Jean-Michel			
UC 12	12-2	12	ANDRIEU David	IT				
UC 12	12-3	12	CANGOU-MINOS Eliane	IT	BRESSON Eloïse			
UC 12	12-4	12	Intérimaire	IT	JEAN-LOUIS Manuel			
UC 12	12-5	12	JEAN-LOUIS Manuel	IT				
UC 12	12-6	12	GARCIA Jean-Michel	IT				
UC 12	12-7	12	Intérimaire	IT	ANDRIEU David			
UC 12	12-8	12	BRESSON Eloïse	DAT				
UC 13-14	RUC	13-14	LUGUET Emmanuel	DAT				
UC 13-14	13-1	13	Intérimaire	IT	DOS SANTOS-OLIVEIRA Carlos			
UC 13-14	13-2	13	ABDELGHANI Mourad	IT				
UC 13-14	13-3	13	MARTEL Thierry	IT				
UC 13-14	13-4	13	DOS SANTOS OLIVEIRA Carlos	IT				
UC 13-14	13-5	13	MOUALHI Nisar	IT	Emmanuel LUGUET			
UC 13-14	13-6	13	CHEVREAU Barbara	IT				
UC 13-14	13-7	14	LANG Samira	IT				
UC 13-14	13-8	14	SOK Angkeavattay	IT				
UC 13-14	13-9	14	FULCHIGNONI Aurelia	IT				
UC 13-14	13-10	14	MALBOIS Estelle	IT				
UC 13-14	13-11	14	LOPES-PEREIRA Julia	IT				
UC 15	RUC	15	TRAN VAN TI Maximilien	DAT				
UC 15	15-1	15	MUNIER Delphine	IT				
UC 15	15-2	15	DUPONT Vanessa	IT	JULIEN Jean-Christophe			
UC 15	15-3	15	LE NAOUR Marc	IT				
UC 15	15-4	15	NOUCK Alice	IT				
UC 15	15-5	15	MAILLET Christèle	IT				
UC 15	15-6	15	TOUNKARA Fatimata	IT				
UC 15	15-7	15	ZERGOUG Same	IT				
UC 15	15-8	15	BOLORE Benoit	IT				
UC 15	15-9	15	JULIEN Jean-Christophe	IT				
UC 16	RUC	16	BERTRAND Michel	DAT				
UC 16	16-1	16	MAROTAUX Nathalie	IT				
UC 16	16-2	16	LAVA Nathalie	IT				
UC 16	16-3	16	DURAND Flora	IT				
UC 16	16-4	16	HAUVILLE Anthony	IT				
UC 16	16-5	16	SCHWOB Jean-Bernard	IT / DAT	BERTRAND Michel			
UC 16	16-6	16	Intérimaire	DAT	BERTRAND Michel			
UC 16	16-7	16	RAUBER Olivier	IT				
UC 16	16-8	16	CAZEAUD Julie	IT				

UC 17	RUC	17	HAMPARTZOUMIAN Stéphane	DAT				
UC 17	17-1	17	FABRONI Nicole	IT				
UC 17	17-2	17	CLAIRFAYT Marine	IT				
UC 17	17-3	17	Intérimaire	IT	HAMPARTZOUMIAN Stéphane			
UC 17	17-4	17	WESQUY Hugo	IT				
UC 17	17-5	17	CHARCOSSET Aude	IT				
UC 17	17-6	17	MOUHEB Claire	IT				
UC 17	17-7	17	LESAINT Andréa	IT				
UC 19-20	RUC	19-20	AYMEN DE LAGEARD Lucile	DAT				
UC 19-20	19-1	19	COHADE Marie	IT				
UC 19-20	19-2	19	JORRO Elise	IT				
UC 19-20	19-3	19	BRIAND Eric	IT				
UC 19-20	19-4	19	Intérimaire	IT	CHEURFA Lounès			
UC 19-20	19-5	19	REYNAUD Valentine	IT	BRIAND Eric			
UC 19-20	19-6	20	ARNUEL Hervé	CT/IT		AYMEN DE LAGEARD Lucile	AYMEN DE LAGEARD Lucile	AYMEN DE LAGEARD Lucile
UC 19-20	19-7	20	COUPE Claire	IT				
UC 19-20	19-8	20	CHEURFA Lounès	IT				
UC 19-20	19-9	20	PEZ Marine	IT				
UC TR	RUC		LOISET Stéphane	DAT				
UC TR	TR-1		HUBERT Marie	IT				
UC TR	TR-2		BEAUD Arthur	IT				
UC TR	TR-3		AMOROSI Léa	IT				
UC TR	TR-4		BRIANTAIS Emeline	IT				
UC TR	TR-5		BURDIN Yann	IT				
UC TR	TR-6		Intérimaire	IT	BURDIN Yann			
Grade = CT: Controleur du Travail - IT: Inspect				IT = Inspecteur du travail; DAT= directeur adjoint du travail	éts: établissements			
Pour les controleurs du travail, si aucun nom d'IT n'est renseigné dans les colonnes >50 ou >300, alors le CT réalise le contrôle de tous les établissements								
Renseigner les exclusions des agents de contrôles intérimaires ou suppléants dans les cellules idoines								

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d'Île-de-France

IDF-2025-05-07-00007

Décision n° 2025-092 du 7 mai 2025 portant
affectation des agents de contrôle dans les
unités de contrôle et gestion des intérimis de la
direction départementale de l'emploi, du travail
et des solidarités de l'Essonne



Décision n° 2025-092 du 7 mai 2025

**portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimis de la direction
départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Essonne**

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France par intérim,

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 8122-1 et suivants,

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

Vu l'arrêté ministériel du 25 mars 2024 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

Vu l'arrêté interministériel du 20 mars 2025 nommant Marc ROHFRITSCH directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France par intérim, à compter du 1er avril 2025,

Vu la décision n° 2021-26 du 1er avril 2021 du Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail du département de l'Essonne,

DÉCIDE :

Article 1 : Sont nommés responsables d'unités de contrôle d'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Essonne les agents suivants :

- - Unité de contrôle n°1 : Madame Nathalie MEYER, Directrice adjointe du travail,
- - Unité de contrôle n°2 : Monsieur Loïc CAMUZAT, Directeur adjoint du travail,
- - Unité de contrôle n°3 : Madame Sylvie MALUDI, Directrice adjointe du travail.

Article 2 : Sans préjudice des dispositions de l'article R. 8122-10-1 du code du travail et conformément aux dispositions de l'article R.8122-11 du code du travail, sont affectés dans les sections d'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Essonne les agents suivants :

Unité de contrôle n°1 :

- Section 1-1T : Madame Stéphanie DUVAL, inspectrice du travail.
- Section 1-2T : Madame Nadège RAVASSAT, inspectrice du travail.
- Section 1-3 : Section vacante. L'intérim est assuré par madame Naïla OTT, inspectrice du travail.
- Section 1-4 : Mme Naïla OTT, inspectrice du travail.
- Section 1-5 : Monsieur Samy GHERBI, inspecteur du travail.

- Section 1-6T : Madame Béatrice CHARPENTIER, inspectrice du travail
- Section 1-7 : Monsieur Mickaël TADRIST, inspecteur du travail.
- Section 1-8 : Madame Pauline BRUNEAU, inspectrice du travail. En l'absence de Mme Pauline BRUNEAU, jusqu'au 11 mai 2025, l'intérim de la section est assuré par M. Mickaël TADRIST, inspecteur du travail.
- Section 1-9 : Madame Farida BARA, inspectrice du travail, à l'exception de l'établissement Clinique de l'Yvette (n° Siret : 96420200600026), sis à Longjumeau, dont le contrôle est confié à Madame Nadège RAVASSAT, inspectrice du travail.
- Section 1-10A : Madame Nadège CLAUDE, inspectrice du travail
- Section 1-11A : Madame Maëva MAUSSE, inspectrice du travail. En l'absence de Mme Maëva MAUSSE jusqu'au 18 mai 2025, l'intérim est assuré par Madame Nathalie MEYER, directrice adjointe du travail, assumant des fonctions d'inspectrice du travail

Unité de contrôle n°2 :

- Section 2-1 : Monsieur Bastien JUPIN, inspecteur du travail.
- Section 2-2A : Madame Alice RINAUDO, inspectrice du travail.
- Section 2-3T : Section vacante. L'intérim est assuré par Monsieur Loïc CAMUZAT, directeur adjoint du travail assumant des fonctions d'inspecteur du travail.
- Section 2-4 : Monsieur Pascal GRAILLOT, inspecteur du travail.
- Section 2-5 : Monsieur Olivier OU-RABAH, inspecteur du travail.
- Section 2-6 : Section vacante. L'intérim est assuré par Monsieur Olivier OU-RABAH, inspecteur du travail.
- Section 2-7 : Madame Cécile IVORRA, inspectrice du travail.
- Section 2-8T : Madame Chloé DOUTÉ, inspectrice du travail.
- Section 2-9A : Section vacante. L'intérim est assuré par Monsieur Bastien JUPIN, inspecteur du travail.
- Section 2-10 : Monsieur Paul ALMOUZNI, inspecteur du travail.
- Section 2-11 : Monsieur Mickaël NGAMO-NGELEBEYA, inspecteur du travail.

Unité de contrôle n°3 :

- Section 3-1 : Madame Nazli NOZARIAN, inspectrice du travail.
- Section 3-2 : Madame Corinne CATALIFAUT, inspectrice du travail.
- Section 3-3 : Monsieur Emmanuel ROGEZ, inspecteur du travail.
- Section 3-4A : Monsieur Gérard IVA, inspecteur du travail.
- Section 3-5 : Madame Amélie STOIAN, inspectrice du travail.
- Section 3-6T : Monsieur Mathieu MIGEON, inspecteur du travail.
- Section 3-7 : Monsieur Frédéric CACHEUX, inspecteur du travail.
- Section 3-8 : Madame Isabelle ATINE-PONDEZI, inspectrice du travail.
- Section 3-9 : Madame Céline BARBAROT, inspectrice du travail.
- Section 3-10A : Madame Aurélie FORHAN, inspectrice du travail.
- Section 3-11T : Monsieur François DA ROCHA, inspecteur du travail.

Article 3 : En cas d'empêchement d'un ou plusieurs agents de contrôle désignés à l'article 1 ci-dessus, l'intérim est organisé selon les modalités ci-après :

À titre principal, en cas d'absence ou d'empêchement d'un inspecteur du travail, l'intérim sera assuré par un inspecteur du travail affecté dans la même unité de contrôle et lorsque les circonstances le nécessitent, par un inspecteur du travail affecté dans une des trois autres unités de contrôle.

À titre principal, en cas d'absence ou d'empêchement d'un contrôleur du travail, l'intérim sera assuré par un inspecteur du travail de la même unité de contrôle et, lorsque les circonstances le nécessitent, par un inspecteur du travail d'une autre unité de contrôle.

Article 4 : Conformément aux dispositions de l'article R.8122-10 du code du travail, les agents affectés en unité de contrôle, participent lorsque l'action le rend nécessaire aux actions d'inspection de la législation du travail sur le territoire de l'unité départementale à laquelle est rattachée l'unité de contrôle où ils sont affectés.

Article 5 : Sans préjudice des attributions des agents de contrôle affectés en section d'inspection, Monsieur Loïc CAMUZAT, directeur adjoint du travail, Madame Nathalie MEYER, directrice adjointe du travail, et Madame Sylvie MALUDI, directrice adjointe du travail, exercent une mission de contrôle en appui à toutes les sections d'inspection.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement, l'intérim de Monsieur Loïc CAMUZAT, Madame Nathalie MEYER ou Madame Sylvie MALUDI, responsables d'unité de contrôle, est assuré par l'un des deux autres responsables d'unité de contrôle.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Nathalie MEYER, de Monsieur Loïc CAMUZAT et de Madame Sylvie MALUDI, responsables d'unités de contrôle, l'intérim des unités de contrôle N° 1, 2 et 3, est assuré par Madame Loriane COURTOIS, directrice adjointe du travail ou Monsieur Stéphane ROUXEL, directeur du travail.

Article 7 : La présente décision prend effet à sa date de sa publication. Elle abroge la décision n° 2025-077 du 15 avril 2025 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Essonne.

Article 8 : Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, par intérim, et le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Essonne sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Île-de-France et de la préfecture du département de l'Essonne.

Fait à Aubervilliers, le 7 mai 2025

Le Directeur régional et interdépartemental
de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
par intérim,

SIGNÉ

Marc ROHFRTSCH

Direction régionale et interdépartementale de
l'hébergement et du logement

IDF-2025-05-07-00004

Arrêté portant sur l'habilitation des inspecteurs
de l'action sanitaire et sociale en charge de la
recherche et de la contestation des infractions
prévues par le code de l'action sociale et des
familles. (Amanda TCHIBINDA)

Arrêté n°

Du

Portant sur l'habilitation des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale en charge de la recherche et de la constatation des infractions prévues par le code de l'action sociale et des familles

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le code de la santé publique notamment les articles L1421-1 L. 1421-2, L. 1421-2-1 et L. 1421-3 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles notamment les articles L313-13, L313-13-1, L313-14, L313-14-1, L. 331-8-2 et R313-25, articles R331-6 à R331-6-1 ;

Vu l'arrêté du 17 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Laurent BRESSON, directeur en matière administrative ;

Sur proposition du directeur de la DRIHL ;

ARRETE

Article 1

Madame TCHIBINDA Amanda, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, est habilitée, dans le cadre de ses compétences telles que définies aux articles L331-8-2 et L313-13-1

du code de l'action sociale et des familles (CASF) dans les limites territoriales de son affectation ou le cas échéant dans les limites de la compétence territoriale de l'autorité auprès de laquelle elle est mise à disposition en vertu du II de l'article L. 313-13 CASF.

Article 2

Pour l'application de l'article L. 331-8-2 du CASF et conformément aux dispositions de l'article R. 331-6 du même code, Madame TCHIBINDA Amanda doit prêter serment devant le tribunal judiciaire dans le ressort duquel se trouve sa résidence administrative afin d'être autorisée à procéder à la recherche et la constatation des infractions relevant de son champ de compétence ainsi que pour pouvoir recueillir le consentement écrit de l'occupant d'un local, lieu, installation ou moyen de transport à usage d'habitation lorsque le contrôle du domicile intervient sans autorisation judiciaire préalable.

Article 3

En cas de changement d'affectation en dehors du ressort de compétence territoriale de l'autorité d'habilitation, l'habilitation sera réputée caduque. Une nouvelle habilitation pourra être délivrée dans les conditions prévues à l'article R. 331-6 du CASF.

Article 4

Le préfet et le directeur de la DRIHL sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 07 MAI 2025

Pour le Préfet de la région Île-de-France,
Préfet de Paris et par délégation
Le Directeur Régional interdépartemental
de l'Hébergement et du Logement
SIGNE
Laurent BRESSON

Direction régionale et interdépartementale de
l'hébergement et du logement

IDF-2025-05-07-00003

Arrêté portant sur l'habilitation des inspecteurs
de l'action sanitaire et sociale en charge de la
recherche et de la contestation des infractions
prévues par le code de l'action sociale et des
familles. (Lionelle DRILLIEN)

Arrêté n°

Du

Portant sur l'habilitation des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale en charge de la recherche et de la constatation des infractions prévues par le code de l'action sociale et des familles

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le code de la santé publique notamment les articles L1421-1 L. 1421-2, L. 1421-2-1 et L. 1421-3 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles notamment les articles L313-13, L313-13-1, L313-14, L313-14-1, L. 331-8-2 et R313-25, articles R331-6 à R331-6-1 ;

Vu l'arrêté du 17 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Laurent BRESSON, directeur en matière administrative ;

Sur proposition du directeur de la DRHIL ;

ARRETE

Article 1

Madame DRILLIEN Lionelle, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, est habilitée, dans le cadre de ses compétences telles que définies aux articles L331-8-2 et L313-13-1

du code de l'action sociale et des familles (CASF) dans les limites territoriales de son affectation ou le cas échéant dans les limites de la compétence territoriale de l'autorité auprès de laquelle elle est mise à disposition en vertu du II de l'article L. 313-13 CASF.

Article 2

Pour l'application de l'article L. 331-8-2 du CASF et conformément aux dispositions de l'article R. 331-6 du même code, Madame DRILLIEN Lionelle doit prêter serment devant le tribunal judiciaire dans le ressort duquel se trouve sa résidence administrative afin d'être autorisée à procéder à la recherche et la constatation des infractions relevant de son champ de compétence ainsi que pour pouvoir recueillir le consentement écrit de l'occupant d'un local, lieu, installation ou moyen de transport à usage d'habitation lorsque le contrôle du domicile intervient sans autorisation judiciaire préalable.

Article 3

En cas de changement d'affectation en dehors du ressort de compétence territoriale de l'autorité d'habilitation, l'habilitation sera réputée caduque. Une nouvelle habilitation pourra être délivrée dans les conditions prévues à l'article R. 331-6 du CASF.

Article 4

Le préfet et le directeur de la DRIHL sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 07 MAI 2025

Pour le Préfet de la région Île-de-France,
Préfet de Paris et par délégation
Le Directeur Régional interdépartemental
de l'Hébergement et du Logement
SIGNE
Laurent BRESSON

Mission nationale de contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

IDF-2025-05-07-00006

Arrêté modificatif du 07 mai 2025 - ADP CA CAF
de Paris - portant modification de la composition
du conseil d'administration de la Caisse
d'Allocations Familiales de Paris

Arrêté modificatif du 07 mai 2025 – ADP CA CAF de Paris - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris

La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 10 mars 2022 – ADP CAF de Paris - portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris ;

Vu l'arrêté modificatif du 27 juillet 2022 – ADP CA CAF de Paris - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris ;

Vu l'arrêté modificatif du 6 janvier 2023 – ADP CA CAF de Paris - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris ;

Vu l'arrêté modificatif du 9 juin 2023 – ADP CA CAF de Paris - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris ;

Vu l'arrêté modificatif du 4 janvier 2024 – ADP CA CAF de Paris - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris ;

Vu l'arrêté modificatif du 24 janvier 2024 – ADP CA CAF de Paris - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris ;

Vu l'arrêté modificatif du 09 février 2024 – ADP CA CAF de Paris - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris

Vu l'arrêté modificatif du 26 février 2024 – ADP CA CAF de Paris - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris

Vu l'arrêté modificatif du 15 mai 2024 – ADP CA CAF de Paris - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris

Vu l'arrêté modificatif du 21 juin 2024 – ADP CA CAF de Paris - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris

Vu l'arrêté modificatif du 22 juillet 2024 – ADP CA CAF de Paris - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris

Vu l'arrêté modificatif du 12 mars 2025 – ADP CA CAF de Paris - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris

Vu la proposition de candidature émanant, au titre des représentants des associations familiales, de l'Union nationale des associations familiales (UNAF)

Vu l'arrêté du 20 novembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Guy-Michaël DALIN, Chef de l'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Arrête :

Article 1^{er}

La composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris est modifiée comme suit :

4° En tant que Représentants des associations familiales

Sur désignation de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)

Suppléant :

M. TREMET (Jean-Michel) *en lieu et place de Mme KURSOGLOU (Astrid)*

Article 2

Le chef d'antenne de Paris de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France.

Fait à Aubervilliers, le 07 mai 2025

La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles,

Pour la Ministre et par délégation

Signé

Guy-Michaël DALIN